

L'an deux mille dix-sept, le vingt février à 20 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le quinze février, se sont réunis à Antoingt, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Conseillers présents: Chantal Roussel, Emmanuel Gonthier, Claude Jacob, Tony Cano, Guy Souiller, Philippe Terranova.

Conseillers absents : Nicolas Biéri (pouvoir à Mme Roussel), Lydia Esclatine, Analio Figueiredo (pouvoir à Claude Jacob), Cyril Piroux.

Secrétaire de séance : Tony Cano.

Délibération n°5 : Approbation de l'agenda d'accessibilité pour la voirie d'ANTOINGT

Madame la maire expose que depuis le 27 septembre 2015 le gestionnaire des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) doivent mettre leurs ERP et IOP en conformité avec les obligations d'accessibilité, et doivent s'engager pour la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP/IOP de la commune a été réalisé pour la voirie communale le 08/08/2016, en mutualisation par la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier.

Une demande de prorogation de 18 mois du délai de dépôt de l'Ad'AP a été faite le 10 juin 2015, portant le dépôt de l'agenda à 2017.

Compte tenu des impératifs techniques, des demandes de dérogation seront déposées, portant sur :

- La collecte des eaux pluviales (pentes, dévers, grilles avaloirs),
- L'étroitesse des voies de circulation,
- La structure de l'habitat.

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame la maire à :

- Demander des dérogations pour raison technique (3 ans),
- Déposer l'Ad'AP voirie de la commune pour une réalisation en 2019-2020,
- Prendre toutes décisions et signer tous documents concernant la réalisation des travaux liés à cette programmation.

Décision : Adopté à l'unanimité des présents

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Chantal ROUSSEL

